



**SOUTIEN FSE+ A LA CREATION D'ACTIVITE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Appel à projets  
2023**

**CAHIER DES CHARGES**

**ARTICLE 1 : CONTEXTE ET ENJEUX**

Dans le Programme Régional FEDER/FSE+ 2021-2027, la Région Nouvelle-Aquitaine précise que « *les créations d'entreprises sont en baisse atteignant jusqu'à -18.6% entre le 1<sup>er</sup> trimestre et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 en région. La création d'activité permet d'accéder à un emploi le plus souvent durable et de répondre à un besoin du territoire.*

Face à une population de dirigeants vieillissants, les politiques d'incitation et d'appui à la création / reprise sont cruciales pour maintenir la vitalité économique de certains territoires, en redynamiser d'autres et favoriser un meilleur équilibre entre eux.

L'entrepreneuriat des jeunes, des femmes, des personnes les plus éloignées de l'emploi est un véritable levier économique et d'innovation pour tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Après un coup de frein lié à la crise sanitaire, la création d'entreprises repart à la hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (selon INSEE) sur le territoire néo-aquitain. Le présent appel à projets s'inscrit dans cette logique en soutenant la création d'activité par l'accompagnement des futurs créateurs d'entreprise.

**ARTICLE 2 : OBJECTIFS**

Le présent appel à projets a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu territorial : contribuer à l'égalité d'accès des porteurs de projets en soutenant les actions d'accompagnement de proximité en particulier dans les territoires identifiés par la Région comme en situation de vulnérabilité.
- Enjeu sociologique : favoriser l'accompagnement des publics éloignés des dispositifs classiques.
- Enjeu qualitatif : répondre aux besoins spécifiques des publics ciblés.

**ARTICLE 3 : PUBLICS VISES**

Tous les publics et prioritairement les demandeurs d'emploi, les jeunes, les personnes en recherche d'emploi, les personnes issues des QPV ou de territoires ruraux, celles avec le moins d'opportunités. Le public salarié ne doit pas représenter plus de 50% des participants lors du dépôt de la demande de subvention FSE +.

#### **ARTICLE 4 : PORTEURS DE PROJET**

Sont concernées les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».

#### **ARTICLE 5 : CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS**

La subvention FSE+ a vocation à susciter l'intérêt et à sensibiliser à la création d'activité. A ce titre, elle intervient en phase d'accompagnement de la future structure et donc en amont de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Les types d'actions éligibles visent à :

- Promouvoir l'entrepreneuriat : développement d'outils et d'actions d'information et d'orientation des publics sur les dispositifs existants en matière de création et reprise d'activité ; actions collectives favorisant les échanges entre futurs créateurs ; développement d'outils et d'actions auprès des publics cibles visant au repérage des publics, à encourager et promouvoir l'esprit d'entreprendre, l'emploi indépendant
- Accompagner l'entrepreneuriat.

Le FSE+ se concentre ainsi exclusivement sur la phase ante-crédation d'activité correspondant aux étapes 1, 2, 3 et 4 de l'appel à projets ENA pour exemple. Il ne peut financer le suivi post-crédation conformément aux lignes de partage établies avec le FEDER.

Bien que la thématique recherche et développement relève d'un financement via le FEDER, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite être un territoire d'innovation c'est pourquoi une attention particulière sera portée aux actions innovantes et expérimentales, notamment celles qui s'inscriront dans les grands enjeux liés aux transitions environnementales, numériques et sociétales.

#### **ARTICLE 6 : GOUVERNANCE ET MODALITES DE SELECTION**

Le pilotage du présent appel à projets est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine (Pôle formation et emploi – Direction FSE et ingénierie de projets) qui instruira les dossiers reçus. Ils seront ensuite présentés à l'Instance de Consultation des Partenaires au 1<sup>er</sup> semestre 2023 qui émettra un avis sur l'attribution d'une subvention. Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant que président de l'autorité de gestion des crédits FEDER et FSE+, décidera de l'attribution effective de la subvention européenne.

Un avis d'opportunité sera sollicité auprès de la Direction de l'Economie territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine pour s'assurer de la cohérence des projets avec le dispositif Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine.

#### **ARTICLE 7 : MODALITES DE FINANCEMENT**

Les porteurs de projets devront, au préalable, solliciter des cofinanceurs publics et/ou privés. En effet, le FSE+ n'a pas vocation à intervenir seul. A minima, un cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'action « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine » sera exigé. Les financements obtenus auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FSE+ ne peuvent pas dépasser 80%.

Le taux d'intervention maximal du FSE+ est fixé à 50% (déterminé suivant les modalités de cofinancement) du budget prévisionnel et le seuil d'intervention minimum est de 50 000€.

L'enveloppe disponible pour cet appel à projets se limite à 2 000 000€.

Sont éligibles au titre du présent appel à projets :

- les dépenses des personnels salariés par les bénéficiaires dont le temps de travail sur le projet est au moins égal à 25% du temps total de travail au sein de la structure employeuse, sur la durée du projet. Elles seront présentées sur bases réelles (salaires bruts chargés)
- les autres dépenses liées au projet (déplacements, communication, fournitures, frais de fonctionnement...) seront forfaitisées. Conformément à l'article 56 du règlement UE 2021/1060 du 24 juin 2021, et selon le choix de l'autorité de gestion sur le fondement de cet article, un taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel sera appliqué par le service instructeur afin de couvrir les coûts éligibles restant de l'opération

#### **ARTICLE 8 : MODALITES DE SUIVI DES INDICATEURS**

Le Programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027 prévoit au titre de l'objectif spécifique 4.1 le suivi de différents indicateurs qui sont listés en annexe 1 du présent appel à projets. Le porteur devra pour cela remplir l'onglet « participants » sur le portail « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine » tout au long de l'exécution du projet.

Les porteurs pourront également, après avoir renseigné l'extranet de la Région, extraire un fichier des participants au format csv et l'importer sur le portail « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

#### **ARTICLE 9 : DUREE DE L'APPEL A PROJETS**

La durée de réalisation du projet porte sur 1 an.

Les dépenses éligibles sont comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

La date limite de dépôt d'une demande de subvention est fixée au 12 décembre 2022.

#### **ARTICLE 10 : PROCEDURE DE DEPOT ET CALENDRIER**

Le dossier de demande de subvention FSE+ est à déposer en ligne sur le portail «Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine » à l'adresse suivante : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/je-suis-beneficiaire.html>

La demande de subvention FSE+ s'inscrit dans le champ de l'axe 4 « une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires », objectif spécifique 4.1 « améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale ».

Suite au passage à l'instance de consultation des partenaires évoquée plus haut (cf article 5), les projets retenus feront l'objet d'une convention attributive de subvention européenne.

La demande de paiement de solde devra être réalisée sur la plateforme « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » au plus tard dans les 6 mois suivants la fin du projet.

Les pièces requises, à joindre sur le portail sont :

- l'arrêté attributif,
- la convention FSE signée et ses annexes paraphées,

- le cas échéant, les avenants,
- le tableau récapitulatif des dépenses salariales :
  - o signé par le responsable de la structure
- la preuve de l'acquittement des dépenses :
  - o soit par signature du tableau récapitulatif des dépenses par le CAC/expert-comptable ou comptable public
  - o soit par les relevés bancaires faisant apparaître le débit correspondant à chaque dépense et la date du débit
  - o soit par les copies des bulletins de salaires ou les données issues de manière automatisée de la DSN pour les dépenses de personnel
  - o soit les copies des factures attestées acquittées par le prestataire pour les dépenses de personnel externe
  
- les attestations de paiement des cofinancements perçus
- un RIB
- les pièces justificatives comptables et non comptables de réalisation du projet. Il s'agira notamment des pièces justificatives des dépenses de personnel (bulletins de salaire ou DADS, contrats de travail et fiches temps...) ainsi que des livrables conventionnés.

#### **ARTICLE 11 : INFORMATION ET CONTACTS**

Une fois, la demande de subvention soumise sur le portail « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine », merci d'en avvertir le Service FSE – Site de Bordeaux à l'adresse suivante : [camille.urbin@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:camille.urbin@nouvelle-aquitaine.fr)

#### **ARTICLE 12 : OBLIGATIONS LIEES AU FINANCEMENT FSE+**

Les obligations suivantes s'imposent aux bénéficiaires d'une subvention FSE+ :

- 1) Les **principes horizontaux définis par l'Union Européenne (UE)** doivent être respectés, sinon spécifiquement visés, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet cofinancé : Egalité femmes / hommes, Intégration des personnes handicapées, Egalité des chances et non-discrimination et Développement durable.
  
- 2) Le respect du droit applicable et notamment les **règles en matière de concurrence, d'environnement et de commande publique**. Sur le respect des règles de la commande publique, le bénéficiaire devra spécifiquement se conformer aux dispositions précisées dans le Code de la Commande publique.
  
- 3) **L'information des participants aux opérations cofinancées et du grand public, de l'intervention financière du FSE+** sur l'opération mise en œuvre : pour toute opération cofinancée par le FSE+ le bénéficiaire est tenu de respecter les dispositions réglementaires relatives à l'obligation de publicité de l'intervention des fonds européens. La publicité européenne consiste à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union européenne, en **informant les participants aux opérations, les partenaires et intervenants par courriers, invitations, attestations de participation, documents d'information**, etc.

- 4) **La transmission** à la Direction Fonds Social Européen (FSE) et Ingénierie de projets du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine de tous les **éléments et pièces relatifs à l'opération**, permettant d'attester la réalité et la conformité des dépenses, des ressources et des réalisations, ainsi que du respect des obligations découlant du financement européen.
- 5) Le respect des clauses constitutives de la convention, en particulier celles relatives aux **dates d'exécution** et de justification des dépenses et aux **critères d'éligibilité** des dépenses suivant leur nature.
- 6) **La tenue d'une "comptabilité séparée"** des dépenses et des ressources liées à l'opération.
- 7) La Direction FSE et Ingénierie de projets du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, doit être informée de **l'avancement de l'opération** ou de son **abandon**. **Le bénéficiaire ne peut en modifier l'objet général, la nature ou le plan de financement global, sans son accord**. Il doit informer le service instructeur de toute modification intervenant au cours de la réalisation du projet.
- 8) Sans réponse dans les délais fixés, la Direction FSE et Ingénierie de projets pourra procéder à la **clôture du dossier et si nécessaire à la déprogrammation** de tout ou partie de l'aide.
- 9) Le bénéficiaire remet à la Direction FSE et Ingénierie de projets un **bilan d'exécution** selon le modèle établi via le portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine aux dates prévues par la convention et accompagné de toutes les pièces justificatives requises.
- 10) Seules les dépenses directement liées à l'opération et effectivement encourues par le bénéficiaire, c'est-à-dire correspondant à des **dépenses exécutées et acquittées, justifiées par des pièces probantes** (bulletins de salaire, factures, etc.) sont retenues.
- 11) Le **caractère acquitté** de la dépense résulte de la production d'une liste des pièces de dépenses, **visée par le comptable public** (pour les organismes publics) ou **par un commissaire aux comptes** ou un **expert-comptable** (pour les organismes privés) pour attester de leur paiement effectif. La preuve de l'acquittement des dépenses peut également être apportée par les copies des factures certifiées payées (mention portée sur chaque facture par le fournisseur) ou bien par la copie des pièces comptables accompagnées des relevés de compte bancaire du bénéficiaire faisant apparaître les débits correspondants et la date de débit ou encore les bulletins de salaires ou les données issues de manière automatisée de la DSN pour les dépenses de personnel.
- 12) Le bénéficiaire accepte de se soumettre à tout **contrôle administratif, technique ou financier**, sur pièces et / ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par la Direction Fonds Social Européen et Ingénierie de projets ou par toute autorité habilitée. Il présente aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.
- 13) Le bénéficiaire s'engage à archiver et à conserver dans un dossier unique l'ensemble des éléments technique, financier et administratif de l'opération, pendant une période de 5 ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'autorité de gestion verse

le dernier paiement au bénéficiaire, conformément à l'article 82 du règlement (UE) n°2021/1060.

# Fiche participant

*(uniquement pour les opérations avec participants, OS 4.1 volet création et OS 4.7 formations)*



Vous participez à une opération cofinancée par le Fonds Social Européen plus (FSE+) sur la période 2021-2027.

Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE+, l'Union Européenne souhaite s'assurer que des données fiables et robustes sont disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen.

**Ces données doivent permettre de rendre compte des performances du FSE + dans la mise en œuvre de l'objectif établi à l'article 162 du TFUE du socle européen des droits sociaux, et de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion.**

**Les informations recueillies par le biais de ce questionnaire sont nécessaires au suivi individualisé de votre dossier de formation.**

**Ces données sont partagées entre l'organisme et la Région Nouvelle-Aquitaine.**

**Par ailleurs, les données relatives à l'analyse du public cible feront l'objet d'un traitement informatique strictement anonyme destiné au suivi et à l'évaluation du FSE+.**

Le destinataire des données est la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'Autorité de Gestion du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027. Celles-ci permettent de suivre la mise en œuvre des opérations et éventuellement, de conduire des enquêtes auprès d'échantillons de participants, pour mesurer les résultats à plus long terme du FSE+.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et modifiée par [la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018](#), promulguée le 21 juin 2018 afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen (mise en œuvre concrète du [Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#)), le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement (droit à l'oubli) de ses données dans le respect des normes légales, et à condition de justifier d'un motif légitime Ce droit pourra être exercé auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Région Nouvelle-Aquitaine, par mail à [dpo@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:dpo@nouvelle-aquitaine.fr) ou par voie postale au 14 Rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex.

**Si vous complétez ce questionnaire pour le compte du participant, merci de bien lui préciser oralement l'intégralité de ces mentions d'information.**

Numéro dossier :

Intitulé du dossier :

### ✓ COORDONNÉES DU PARTICIPANT À L'ENTRÉE DANS L'OPÉRATION

Nom\* :

Prénom\* :

Date de naissance\* : .../.../.....

Lieu de naissance en France :

Oui  Non

Sexe\*  Femme  Homme  Non-binaire

Adresse :

Code postal/Commune : (99 999 si à l'étranger)

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Courriel :

Le cas échéant justification d'absence de coordonnées du participant

(100 caractères)

---

### ✓ FORMATION ET COORDONNÉES DU RÉFÉRENT FORMATION

Organisme de formation :

Intitulé de l'action :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal/Commune : (99 999 si pas d'information disponible)

Téléphone domicile :

Courriel :

---

### ✓ QUESTIONS À L'ENTRÉE DANS L'OPÉRATION

**Question 0 : Date d'entrée en formation [jj/mm/aaaa]**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.



**Question 1 Etes-vous en situation ? :**

- 1a. D'emploi (y compris de travailleur indépendant)
- 1b. De recherche active d'emploi (inscrit ou non à pôle emploi)  
1b bis. Depuis (en mois)  
 Nombre de mois
- 1c. Ni en emploi ni en recherche d'emploi

**Question 2 Avez-vous un diplôme ? :**

- 2a. De niveau brevet des collèges, ou inférieur ou sans diplôme
- 2b. De niveau BEP, CAP, BAC ou équivalent
- 2c. De l'enseignement supérieur (après le bac)

**Question 3 : Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap (allocation, pension ou carte invalidité, ...) ?**

- Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

**Question 4 : Etes-vous ressortissant de l'Union Européenne ?**

- Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

**Question 5 : Un de vos deux parents est-il né à l'étranger ? (étranger au sens autre pays membre de l'UE ou pays tiers) (anciennement question7 mais modifiée à la fin)**

- Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

**Question 6 : Êtes-vous sans domicile fixe ou confronté à l'exclusion de votre logement ?**

- Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

**✓ QUESTIONS À LA SORTIE IMMÉDIATE DE L'OPÉRATION**

**Question sortie 0. Date de sortie de l'opération [jj/mm/aaaa]**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**Question sortie 7 : Quelle est votre situation à la fin de l'action ?**

7a. Exercez-vous un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de votre participation ?

- Oui  Non

7b. Etes-vous engagé dans la recherche d'un emploi au terme de votre participation ?

- Oui  Non

7c. Suivez-vous un enseignement ou une formation au terme de votre participation ?

Oui  Non

**Question sortie 8 : Avez-vous obtenu une qualification au terme de votre participation ?**

Oui  Non

**✓ QUESTIONS SUR LA SITUATION À 6 MOIS**

**Question sortie 9 : si vous étiez sans emploi à l'entrée dans l'action 6 mois après la fin de l'action, exercez-vous un emploi ?**

Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

**Question sortie 10 : si vous étiez en emploi à l'entrée de l'action, 6 mois après la fin de l'action, jouissez-vous d'une meilleure situation sur le marché du travail qu'à votre entrée dans l'opération ?**

Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

*Sur MDNA, l'ensemble des questions ne seront pas nécessairement à répondre. En fonction des réponses apportées à certaines questions, de nouveaux items à compléter seront proposés.*

Liste des Indicateurs FSE+ 2021-2027 et MDNA

Code indicateur	Nom de l'indicateur	
Indicateurs communs de réalisation FSE+		MDNA /OS
EECO01	<a href="#">Nombre total de participants</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO02	<a href="#">Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO03	<a href="#">Participants chômeurs de longue durée</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO04	<a href="#">Personnes inactives</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO02+04	Personnes sans emploi	4.1 et 4.7 En programmé et réalisé
EECO05	<a href="#">Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO06	<a href="#">Agés de moins de 18 ans</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO07	<a href="#">Agés de 18 à 29 ans</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO08	<a href="#">Agés de 55 ans et plus</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO09	<a href="#">Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 0 à 2)</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO10	<a href="#">Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3 à 4)</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO11	<a href="#">Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 5 à 8)</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO12	<a href="#">Participants handicapés</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO13	<a href="#">Ressortissants de pays tiers</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO14	<a href="#">Participants d'origine étrangère - Migrants</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO15	<a href="#">Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO16	<a href="#">Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO17	<a href="#">Participants venant de zones rurales</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECO18	<a href="#">Nombre d'administrations ou de services publics au niveau national, régional ou local bénéficiant d'un soutien</a>	Non utilisé
EECO19	<a href="#">Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien</a>	Non utilisé
Indicateurs spécifiques de réalisation FSE+ Programme Nouvelle Aquitaine		
EESO01	Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées	4.1 En programmé et réalisé
EESO02	Actions liées à l'orientation.	4.5 En programmé et réalisé

Indicateurs communs de résultat FSE+		
EECR1	<a href="#">Participants engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECR2	<a href="#">Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECR3	<a href="#">Participants obtenant une qualification au terme de leur participation</a>	4.1 /4.7 en réalisé
EECR4	<a href="#">Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</a>	4.1 /4.7 En programmé et réalisé
EECR5	<a href="#">Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation</a>	4.1 /4.7 en réalisé 6 mois
EECR6	<a href="#">Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation</a>	4.1 /4.7 en réalisé 6 mois
Indicateurs spécifiques de résultat FSE+ Programme Nouvelle Aquitaine		
EESR01	Personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation	4.5 en programmé et réalisé